

COMITÉ

LE CAPITAL DES TRAVAILLEURS

Les investissements réalisés par les régimes de retraite des travailleuses et des travailleurs, dont on estime généralement qu'ils constituent le tiers des actifs financiers mondiaux, visent à générer un rendement financier à long terme pour les bénéficiaires. Cependant, en certaines occasions, la manière dont ces fonds sont investis peut entraîner des conséquences fâcheuses pour d'autres groupes de travailleuses et de travailleurs.

En effet, il arrive souvent que l'actif des caisses de retraite soit investi dans des sociétés transnationales qui profitent tacitement de la violation des droits humains dans certains pays où elles opèrent, de la violation des normes internationales du travail, de la privatisation des emplois dans le secteur public ou encore de la pollution de l'environnement. Les considérations sociales et environnementales sont plus souvent qu'autrement laissées pour compte ce qui risque, à terme, de miner la capacité des régimes de retraite de livrer les bénéfices anticipés. Au niveau international, un comité créé par les grandes organisations syndicales a commencé à s'intéresser de près à cette question et à regrouper les forces progressistes pour faire avancer le débat à tous les niveaux. C'est ainsi que le Comité conjoint CISL-TUAC-FSI pour la coopération internationale en matière de capital des travailleurs – mieux connu sous le nom de Comité sur le capital des travailleurs – réunit annuellement les représentants des grands mouvements syndicaux afin de mieux partager les informations disponibles et de développer, au bénéfice de tous, des stratégies d'action commune en matière de capital des travailleurs.

Le Comité sur le capital des travailleurs, où la CSN est représentée par Daniel Simard, coordonnateur général du Fonds Bâtirente, agit comme une plaque tournante autour de laquelle s'articuleront de plus en plus un ensemble d'activités d'actionnaires coordonnées à l'échelle internationale.

« La présentation faite par les gestionnaires des fonds de pension danois m'a particulièrement impressionné. Ils sont nettement en avance sur toutes les questions relatives aux enjeux sociaux et environnementaux. Par exemple, il est hors de question d'investir dans une compagnie comme la multinationale américaine Wall Mart ou la compagnie d'aviation irlandaise Ryan Air, qui représentent, pour eux, des modèles non durables de développement. Nous assisterons bientôt à l'émergence d'un véritable mouvement de fond à l'intérieur du mouvement syndical international. Dans les rencontres annuelles du Comité sur le capital des travailleurs, nous développons une vision des choses qui nous permettra bientôt d'être en mesure de mettre sur pied des campagnes d'actionnaires et des stratégies d'action concertées qui profiteront non seulement aux travailleuses et aux travailleurs, mais aussi à l'ensemble des citoyens. »

suite à la page 2

SOMMAIRE

LE CAPITAL DES TRAVAILLEURS

UNE FINANCE RESPONSABLE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

UN RÉSEAU D'ÉCHANGE DE
SERVICES ET DE COOPÉRATION

Pour être informé des nouvelles parutions et pour participer au Forum de discussion visitez notre site et inscrivez-vous au bulletin sur : www.fsr-csn.qc.ca

ISSN XXXXXXXXXX

APPUI POUR

UNE FINANCE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Nous invitons les responsables syndicaux sur les comités de retraite comme toute personne intéressée à s'inscrire sur le présent site dédié à la finance socialement responsable (www.fsr-csn.qc.ca). L'objectif est de développer un réseau de collaborateurs liés à la CSN et à ses outils collectifs afin de soutenir une démarche de réflexion et d'action pour une utilisation socialement responsable de l'épargne des travailleuses et travailleurs. Les commentaires sont bienvenus. Une rencontre de ce réseau sera prévue à moyen terme.

suite de la page 1

Au cours des dernières années, quatre grands groupes de travail ont été mis sur pied par le Comité sur le capital des travailleurs. Ces groupes travaillent sur des thématiques précises et ont pour objectif d'inciter les diverses composantes du mouvement syndical international à s'engager toujours plus activement dans :

- la formation et la mise en valeur du potentiel chez les fiduciaires et le personnel des fonds de pension syndicaux;
- l'encadrement et la gouvernance des marchés financiers et des entreprises;
- la responsabilisation des entreprises et l'imputabilité des gestionnaires de placement par l'activisme des actionnaires;
- l'investissement ciblé public et privé à vocation économique.

FONDACTION SE DONNE UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Avec la volonté de construire un système de gestion environnementale sur des bases durables, Fondation s'est doté d'une politique environnementale proactive qui a déjà donné des résultats.

Aboutissement d'un long processus qui a débuté avec la formulation de la loi constitutive de Fondation, cette politique environnementale se veut une étape importante dans la mise en place d'un système de gestion environnementale qui verra à mesurer nos impacts et à préciser nos engagements dans le domaine environnemental pour les années à venir. Même si elle est très récente, la politique environnementale de Fondation intègre un ensemble de pratiques dont certaines ont été initiées bien avant sa formulation. C'est pourquoi nous pouvons d'ores et déjà souligner deux résultats concrets et significatifs de nos pratiques environnementales: l'atteinte des objectifs du programme d'encouragement aux bâtiments commerciaux (PEBC), de l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada (RNCAN), et l'obtention de la reconnaissance ICI on recycle, décernée par RECYC-Québec.

Sur la base de ses réalisations et de ses engagements, Fondation est ainsi en mesure de relever avec succès le défi de réaliser 11 des 13 actions partenariales proposées dans la phase de démarrage du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal. Par ailleurs, comme l'annonçait Léopold Beaulieu à notre assemblée générale du 15 octobre dernier, Fondation devrait publier en 2006 son premier rapport de développement durable, ce qui lui permettra de communiquer à tous ses partenaires ses performances dans le domaine de l'environnement, en plus de ses performances financières, économiques et sociales.

L'ACCORDERIE UN RÉSEAU D'ÉCHANGE DE SERVICES ET DE COOPÉRATION

Mise sur pied en 2002, L'Accorderie est le fruit d'une démarche entreprise par la Caisse d'économie solidaire et la Fondation St-Roch de Québec pour réunir en association toutes les personnes qui désirent participer et développer un réseau de solidarité pour améliorer leurs conditions de vie socio-économiques. Établi sur le principe de l'échange de services, L'Accorderie offre à ses membres trois catégories de service.

D'abord, le système d'échange de services ou de troc permet à chaque membre, nommé Accordeur, de mettre à la disposition des autres membres ses compétences sous forme d'offre de service dans un journal. Des services de gardiennage, de réparations diverses, de transport et bien d'autres compétences sont ainsi comptabilisés sous forme de bon d'échange de 30 et 60 minutes. Également, un groupe d'achats de produits biologiques, de produits de distributeurs régionaux et de produits issus du commerce équitable permet aux membres d'économiser tout en développant des pratiques de consommation responsables et solidaires. L'Accorderie offre aussi du crédit solidaire afin de prêter de petits montants d'argent pour des besoins de nécessité à des personnes qui ne peuvent pas avoir accès au crédit conventionnel.

L'Accorderie cherche à rejoindre en priorité les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale, mais toutes les personnes et les familles le désirant peuvent en devenir membres en adhérant aux valeurs d'égalité, d'équité, de justice sociale et de participation démocratique.

À ce jour, L'Accorderie c'est 200 membres, près de 4700 heures de services échangés, 99 prêts pour un montant de 71 950 \$ et des achats regroupés de 77 257 \$. Un bel exemple de solidarité qui recrée du lien social autour de personnes défavorisées.

www.accorderie.ca